

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le lundi 21 juin 2021, à 8h00
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2021-06-21 – 232

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8h00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-06-21 – 233

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2021-06-21 – 234

***Avis de motion et dépôt - Règlement n° 1000-1
Règlement modifiant le règlement n°1000 décrétant un programme d'aide financière pour la
revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines***

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n°1000 décrétant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*

ADOPTÉ

2021-06-21 - 235

Changement du lieu des assemblées municipales

Attendu que le gouvernement permet désormais la tenue d'assemblées municipales avec la présence du public dans les zones vertes;

Attendu qu'afin de respecter les normes sanitaires requises lors de la tenue d'une assemblée municipale avec public, il y a lieu de modifier le lieu de la tenue des assemblées municipales, et ce, jusqu'au 5 octobre 2021 inclusivement;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que les assemblées municipales prévues les 13 juillet 2021, 10 août 2021, 14 septembre 2021 et 5 octobre 2021 aient lieu au Centre Jean-Guy-Cardinal situé au 156, 3^e Avenue, afin de respecter les mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs;

ADOPTÉ

2021-06-21 – 236

Engagement de personnel – Étudiant aux travaux publics

Attendu que le poste d'étudiant aux travaux publics est disponible et est à pourvoir pour la saison 2021;

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste d'étudiant aux travaux publics pour la saison 2021;

Attendu qu'un seul candidat a été rencontré en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Linda Charbonneau et Monsieur Paulo Fournier;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame Kelly Laflamme pour occuper le poste d'étudiant aux travaux publics pour la saison 2021;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective des cols blanc et cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en vigueur et que son entrée en fonction ait lieu le 14 juin 2021;

ADOPTÉ

2021-06-21 – 237

Engagement de personnel – Coordonnateur des loisirs (temporaire)

Attendu qu'un poste temporaire de coordonnateur des loisirs est à pourvoir afin de pallier aux tâches supplémentaires requises par la reprise des activités suite à la Covid-19.

Attendu l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste temporaire de coordonnateur des loisirs pour la période de juillet 2021 à l'automne 2021;

2021-06-21 – 237

(suite)

Attendu que quinze (15) candidats ont postulé pour l'emploi et que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Linda Charbonneau et Monsieur Maxime Thérien;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame Michelle Beaulieu pour occuper le poste temporaire de coordonnateur des loisirs pour la période du 28 juin 2021 à l'automne 2021 ;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective des cols blancs et cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en vigueur et que son entrée en fonction ait lieu le 28 juin 2021;

ADOPTÉ

2021-06-21 – 238

Refus - Demande de permis soumise à un P.I.I.A.

Demande de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 78, boulevard Sainte-Anne

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'est vu soumettre la demande de permis #2021-00038 pour la rénovation extérieure du 78, boulevard Sainte-Anne ;

Attendu que le projet est soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), faisant l'objet du règlement No 697-13, applicables à ce secteur du boulevard Sainte-Anne;

Attendu que le projet est de remplacer le revêtement en bois pour un revêtement de vinyle ;

Attendu que le matériau n'est pas recommandé pour un immeuble sur l'artère principale de la Ville ;

Attendu que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit, suite à la consultation du Comité consultatif en urbanisme, approuver le projet;

Attendu que la demande respecte les règlements d'urbanisme en vigueur;

Attendu que suite à l'étude du projet qui a été faite par le Comité consultatif en urbanisme, ce dernier ne recommande pas ce projet, et ce, en ce qui a trait au matériel du revêtement extérieur de vinyle;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse la demande de permis #2021-00038 et ce, en raison des motifs mentionnés au préambule de la présente résolution, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-06-21

Période de questions

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2021-06-21 – 239

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière